

Le 14 janvier 2013

DÉCLARATION DES MEMBRES CGT DU CCE DE PRESSTALIS

Après le 3 janvier, la direction générale de Presstalis persiste à vouloir tenir une réunion du Comité central d'entreprise le mardi 15 janvier 2012.

En effet, aucun élément sérieux ne vient justifier aujourd'hui cet empressement à ouvrir la première vraie réunion d'information/consultation sur le Livre 1, c'est-à-dire l'ouverture des discussions sur les conséquences sociales du projet de réorganisation lié à la première étape du « Plan stratégique 2015 » et sur le plan de sauvegarde de l'emploi afférent.

Nous considérons donc que l'ordre du jour de cette réunion est pour le moins prématuré vu l'état actuel des discussions et échanges sur les aspects industriels qui ont pu avoir lieu jusqu'à présent. En effet, si ces discussions sont menées avec une volonté d'aboutir sur un autre projet que celui visant à externaliser la quasi intégralité des travaux, la direction doit afficher sa bonne foi en les laissant se conduire jusqu'à leur terme et stopper les procédures comme elle l'a accepté à la SAD.

En tout état de cause, un autre plan dessinera d'autres conséquences sociales, d'autres questions aux CHSCT, et donc un autre contenu au PSE.

Or, la direction n'a pas jugé bon de prendre ce temps pour s'inscrire vraiment dans la démarche d'une négociation sérieuse et loyale. Si l'urgence, pour la direction, est dans le déroulement des procédures, elle est pour nous dans les réponses qu'elle doit donner dans les prochains jours à nos propositions industrielles.

Cette remarque vaut aussi pour la tenue des réunions des CHSCT dont la programmation est également prématurée. Pour aborder les risques psychosociaux liés à la « restructuration » drastique des établissements de Presstalis, il n'était pas utile d'assigner devant les tribunaux les secrétaires des CHSCT. Ces derniers étaient d'ailleurs disposés à évoquer ces risques psychosociaux dans l'immédiat sans pour autant lier ceux-ci aux conséquences d'une réorganisation qui n'a pas encore été négociée.

Dans l'immédiat, nous pensons que la seule manière de réduire ces risques psychosociaux est de lever une fois pour toute la menace de départs contraints qui, n'en doutons pas, a un impact psychologique sur les salariés. D'ailleurs, notre organisation syndicale tient à souligner qu'elle ne sera signataire d'aucun accord tant que cette notion de départs contraints sous une forme ou une autre n'est pas écartée définitivement.

Certes, la direction générale de Presstalis doit certainement réactualiser son mandat auprès des éditeurs, mais elle doit savoir aussi que notre mandat nous est donné par les salariés de la messagerie. Ceux-ci ont clairement exprimé leur détermination à défendre la pérennité de l'entreprise, leurs emplois et à refuser tout départ contraint.

En conséquence, les membres CGT du CCE ne seront pas présents à cette réunion du CCE. Cependant, ils soulignent la nécessité de réaliser des avancées notables sur le projet industriel pour permettre la tenue des CCE dans un cadre apaisé.